

PLAN D'ACTION 2018-2020

Ministère de la Justice

POUR ASSURER
L'occupation ET
LA vitalité DES
TERRITOIRES



Le Plan d'action du ministère de la Justice pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires 2018-2020 peut également être consulté sur le site Internet du Ministère : www.justice.gouv.qc.ca.

Couverture : Palais de justice de Rimouski

ISBN : à venir (imprimé)

ISBN : à venir (PDF)

ISSN : à venir (imprimé)

ISSN : à venir (PDF)

Dépôt légal - Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2018

Dépôt légal - Bibliothèque et Archives Canada, 2018

© Gouvernement du Québec

Note : La forme masculine est utilisée uniquement dans le but d'alléger le texte et désigne aussi bien les femmes que les hommes.



MOT DE LA MINISTRE

Je suis heureuse de vous présenter le Plan d'action pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires 2018-2020 du ministère de la Justice. Ce plan présente les principales actions que le ministère entend réaliser afin de donner suite aux objectifs présentés dans la Stratégie gouvernementale pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires 2018-2022.

L'accès à la justice a toujours été une priorité pour le gouvernement du Québec. La justice est une valeur universelle, et tous les Québécois et Québécoises, peu importe leur situation géographique, devraient pouvoir profiter d'un accès et de services égaux afin de pouvoir faire valoir leurs droits.

C'est pourquoi les interventions du ministère de la Justice dans le cadre de ce plan d'action se construisent autour de l'élaboration et de l'adaptation des services de proximité destinés aux citoyens ainsi qu'aux clientèles les plus vulnérables, en fonction des caractéristiques de chaque région.

Avec nos partenaires du milieu de la justice, je suis convaincue que nous pourrons poser des gestes concrets qui favoriseront l'égalité des droits dans toutes les régions du Québec.

La ministre de la Justice et
procureure générale du Québec,

Stéphanie Vallée

Québec, juillet 2018



MOT DE LA SOUS-MINISTRE

Le Plan d'action pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires 2018-2020 du ministère de la Justice est une première pour notre organisation. Le Ministère compte s'impliquer pleinement dans ce dossier et jouer un rôle accru au cours des prochaines années en vue d'améliorer l'offre de services de proximité et d'adapter ses services à ses divers groupes d'utilisateurs en région.

Ainsi, le Ministère travaillera à améliorer ses infrastructures immobilières et technologiques en région. La mise en place de programmes d'adaptation lui permettra également d'ajuster ses services aux groupes d'utilisateurs régionaux.

Ce plan d'action sera mis en place avec la collaboration des partenaires du Ministère, notamment la Direction des poursuites criminelles et pénales et les Centres d'aide aux victimes d'actes criminels.

La sous-ministre de la Justice et
sous-procureure générale du Québec,

France Lynch

Québec, juillet 2018

TABLE DES MATIÈRES

Introduction	5
Présentation du ministère	5
Contexte ministériel	6
Plan d'action ministériel	8
Tableaux régionaux	9
Tableau synthèse	24
Attentes gouvernementales en matière de décentralisation, de délégation et de régionalisation	25
Conclusion	27

INTRODUCTION

La Loi pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires (RLRQ, chapitre O-1.3) énonce, à l'article 9, que chaque ministère ou organisme assujéti doit, dans une planification pluriannuelle, présenter et rendre publique sa contribution à l'atteinte des objectifs de la Stratégie gouvernementale pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires, dans le domaine de ses compétences et en prenant en compte les principes de la stratégie.

Le 11 décembre 2017, le gouvernement déposait la nouvelle Stratégie gouvernementale pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires 2018-2022. Cette stratégie place l'Administration gouvernementale au service des régions. Elle exige des ministères et organismes gouvernementaux qu'ils répondent aux priorités régionales déterminées par les élus municipaux et régionaux et qu'ils travaillent à faire avancer les dossiers prioritaires de chaque région.

Concrètement, aucune priorité régionale ne s'adresse directement à la justice. Toutefois, la nouvelle stratégie fait référence à certaines préoccupations ou priorités transversales par lesquelles le ministère de la Justice se sent interpellé. Le présent plan d'action présente la réponse du ministère à la nouvelle stratégie gouvernementale pour la période 2018-2020.

PRÉSENTATION DU MINISTÈRE

Le ministère de la Justice du Québec (MJQ) exerce un rôle unique et essentiel au sein de la société québécoise. Il assume la responsabilité gouvernementale en matière de justice, laquelle constitue l'une des assises de notre société civile et démocratique. En effet, la justice est un pilier de l'État de droit et la première exigence d'une société équilibrée. C'est elle qui préserve les libertés fondamentales et qui protège contre toute atteinte à la jouissance des droits. En ce sens, elle n'est pas qu'un simple service rendu à des particuliers aux prises avec un différend, mais elle concerne l'ensemble de la collectivité.

Un des principaux mandats du ministère de la Justice est de soutenir l'activité judiciaire auprès des tribunaux qui forment l'appareil judiciaire du Québec (Cour d'appel, Cour supérieure et Cour du Québec), à l'exception des cours municipales. Pour ce faire, le ministère compte sur un réseau de plus de 90 palais de justice et points de service répartis sur l'ensemble du territoire du Québec. De ce nombre, une trentaine de points de service sont dits itinérants (cour itinérante) et sont présents principalement dans les régions du Nord-du-Québec et de la Côte-Nord. L'existence d'un tel réseau implique par ailleurs la présence d'une multitude d'intervenants du système judiciaire dans l'ensemble des régions du Québec : juges, procureurs, avocats, greffiers, huissiers, etc.

Le ministère trouve important que les citoyennes et les citoyens du Québec aient une meilleure connaissance et compréhension de leurs droits et du système de justice québécois. Afin de répondre à ce besoin, le ministère, avec la collaboration de nombreux partenaires du système de justice, a mis sur pied les centres de justice de proximité (CJP). Ces centres fournissent aux citoyens des services gratuits d'information juridique, de soutien et d'orientation, et ce, en partenariat et en complémentarité avec les ressources déjà existantes dans le domaine. Chaque centre est autonome et constitue une entité distincte (organisme sans but lucratif); il couvre une région administrative et offre les services en fonction des besoins du milieu. Sept centres

sont actuellement implantés dans les régions du Bas-Saint-Laurent, de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine, du Grand-Montréal, de la Capitale-Nationale, de l'Outaouais, du Saguenay-Lac-Saint-Jean et de la Montérégie.

Le ministère de la Justice accorde également une grande importance aux victimes d'actes criminels. Fondés en 1988, les centres d'aide aux victimes d'actes criminels (CAVAC) offrent des services de première ligne dans près de 184 points de service sur tout le territoire québécois. Ces services comprennent de l'accompagnement judiciaire, de l'intervention post-traumatique et psychosociojudiciaire, de l'information sur les droits et recours, de l'assistance technique et de l'orientation vers des ressources spécialisées. Ils s'adressent à toute personne victime d'un acte criminel, à ses proches ainsi qu'aux témoins du crime. Ils répondent aux besoins de leur clientèle en plus de faciliter leur accès à la justice ainsi qu'à tous les services gouvernementaux. Les CAVAC tiennent compte notamment des particularités régionales afin de répondre adéquatement aux besoins des personnes victimes, et ce, tant sur le plan des langues utilisées (langues autochtones, anglais, espagnol, arabe, etc.) que dans la composition des conseils d'administration qui reflète les territoires concernés.

Finalement, le ministère de la Justice a été désigné par le gouvernement du Québec comme étant responsable de la lutte contre l'homophobie. À cet égard, le Bureau de lutte contre l'homophobie (BLCH) voit, entre autres, à coordonner et suivre les actions gouvernementales en matière de lutte contre l'homophobie et la transphobie et à assurer la mise en œuvre du plan d'action gouvernemental de lutte contre l'homophobie et la transphobie. Le soutien auprès des clientèles vulnérables ainsi que celles situées dans les régions et les milieux où les ressources sont moins nombreuses constitue une préoccupation majeure pour le ministère de la Justice.

CONTEXTE MINISTÉRIEL

ACCESSIBILITÉ À LA JUSTICE

L'accès à la justice et au droit pour le citoyen constitue un enjeu majeur pour le ministère de la Justice. C'est d'ailleurs le premier enjeu du Plan stratégique 2015-2020 du ministère. Même si la justice n'est pas abordée directement dans les priorités régionales, plusieurs préoccupations exprimées par les régions visent une meilleure accessibilité aux services. Parmi ces préoccupations, deux interpellent particulièrement le ministère de la Justice en regard de ses orientations stratégiques : l'offre de services de proximité et l'adaptation des services aux diverses clientèles des régions. C'est donc autour de ces deux axes d'intervention que s'articulent les actions du ministère en matière d'occupation et de vitalité des territoires pour la période 2018-2020.

L'offre de services de proximité

Le maintien des services de justice sur l'ensemble du territoire, soit les 92 palais de justice et points de service, requiert constamment des efforts et des investissements afin de maintenir et améliorer les infrastructures immobilières et technologiques en place dans l'ensemble des régions du Québec. Les projets immobiliers touchant les palais de justice représentent, dans certaines régions, des engagements financiers très importants. En outre, dans certaines villes, les palais de justice constituent des édifices historiques et ont une valeur patrimoniale.

Les principaux projets immobiliers qui seront livrés au cours de la période 2018-2020 sont :

- ✓ l'agrandissement et la rénovation du palais de justice de Rimouski;
- ✓ le réaménagement du palais de justice de La Tuque;
- ✓ l'agrandissement du palais de justice de Longueuil (phase 1A);
- ✓ le réaménagement avec expansion du palais de justice de Gatineau (phase 2);
- ✓ la construction d'un nouvel édifice administratif adjacent au palais de justice de Saint-Jérôme.

Il existe actuellement au Québec sept centres de justice de proximité. Le ministère entend poursuivre le déploiement des centres de justice de proximité et compte en ouvrir trois nouveaux en 2018 dans les régions suivantes : la Mauricie, la Côte-Nord et le Nunavik.

L'adaptation des services aux clientèles régionales

Afin de venir en aide aux personnes présentant des problèmes de santé mentale, au cours des dernières années, le ministère de la Justice en collaboration avec les nombreux partenaires du système de justice, des réseaux de la sécurité publique, de la santé et des services sociaux et du milieu communautaire ont mis en place le Programme d'accompagnement justice – santé mentale (PAJ-SM). Sommairement, ce programme vise à améliorer le traitement judiciaire des personnes concernées et à effectuer un suivi plus personnalisé auprès de celles-ci. Dans certaines régions, le PAJ-SM couvre d'autres clientèles, telles que les personnes en situation d'itinérance ou les autochtones. Le PAJ-SM est déjà en place dans plusieurs régions : Montréal, Laval, Laurentides, Montérégie, Mauricie et Saguenay-Lac-Saint-Jean. Il est en projet pilote dans les régions de l'Abitibi-Témiscamingue, de l'Estrie et de Lanaudière et le ministère compte poursuivre son déploiement dans les autres régions du Québec au cours des prochaines années.

Un autre programme, le Programme de traitement de la toxicomanie de la Cour du Québec (PTTCQ), vise à réduire le nombre de crimes perpétrés en raison d'une dépendance à l'alcool et aux stupéfiants. Ainsi, il offre, aux personnes aux prises avec un problème de toxicomanie, un traitement mieux adapté. Ce programme est en place au palais de justice de Montréal depuis décembre 2012. Des analyses sont en cours d'élaboration afin d'implanter ce programme dans les régions de Sept-Îles et du Nunavik d'ici 2020.

Le Programme de mesures de rechange général pour adultes (PMRG) vise à déjudiciariser certaines infractions criminelles. Il offre aux personnes accusées la possibilité de reconnaître leurs actes et d'en assumer la responsabilité. Ces personnes peuvent ainsi recourir à des mesures de rechange (compensation financière, travaux dans la collectivité, participation à des thérapies, etc.) en lieu et place du processus judiciaire habituel. Bien que le programme s'adresse à toute la population en général, on y retrouve souvent une clientèle démunie, vulnérable ou itinérante. Depuis le 1er septembre 2017, un projet pilote est en cours dans les villes de Sherbrooke, Joliette et Saguenay pour une période de 18 mois. Selon les résultats du projet pilote, le programme pourrait être déployé à l'échelle provinciale.

Par ailleurs, un tel programme existe aussi en milieu autochtone depuis 2001. Implanté dans plusieurs communautés autochtones du Québec, le programme a été révisé en 2015 afin de revoir les critères d'admissibilité des infractions commises dans un contexte de violence conjugale. Il s'adresse exclusivement à la population autochtone et vise à favoriser une plus grande

participation des communautés dans l'administration de la justice au sein de leur milieu. Il implique notamment que les communautés aient mis sur pied un comité de justice communautaire, comité composé de citoyens désirant s'impliquer dans l'organisation et le maintien des services de justice et dans le règlement des conflits de leur communauté. Au cours des deux prochaines années, le ministère prévoit déployer le programme de mesures de rechange pour adultes en milieu autochtone dans les communautés attikameks de Manawan (Lanaudière) et de Wemotaci (Mauricie) et de constituer des comités de justice communautaire dans les communautés innues de la Côte-Nord.

Bien que le réseau des CAVAC soit présent sur tout le territoire québécois, il reste certaines communautés, principalement autochtones, où les services se doivent d'être améliorés ou mieux adaptés. Des démarches en ce sens seront ainsi entreprises au cours des deux prochaines années avec les communautés abénaquises d'Odanak et de Wôlinak (Centre-du-Québec), les communautés mohawks de Kahnawake (Montérégie) et Kanesatake (Laurentides), plusieurs communautés algonquines de l'Outaouais et de l'Abitibi-Témiscamingue, et les communautés inuites du Nord-du-Québec.

PLAN D'ACTION MINISTÉRIEL

Les pages suivantes décrivent, sous forme de tableau, les actions du ministère de la Justice en matière d'occupation et de vitalité des territoires, région par région, telles qu'elles sont présentées aux chapitres 1 à 18 de la deuxième partie de la stratégie gouvernementale. Lorsqu'une action ministérielle contribue à une priorité régionale, celle-ci est indiquée. À la fin, un tableau synthèse présente, pour chacune des actions ministérielles, les régions qui sont touchées.

RÉGION Abitibi-Témiscamingue

AXE L'adaptation des services aux clientèles régionales

Priorité # 4 Favoriser une cohabitation harmonieuse et un dialogue inclusif avec les Premières Nations

ACTION MINISTÉRIELLE Poursuivre le développement des services d'aide aux victimes d'actes criminels auprès des communautés algonquines de Lac-Simon, Pikogan et Kitcisakik

En 2017-2018, une ressource autochtone, parlant algonquin, a été embauchée au CAVAC du point de service de service de Val-d'Or. Cette ressource devra, au cours des deux prochaines années, tisser des liens auprès des communautés et voir à adapter les services afin de mieux répondre à leurs besoins.

Priorité # 6 Agir pour offrir des conditions de vie favorables et des milieux de vie stimulants et sécuritaires afin d'améliorer le développement global, la santé, le bien-être de la population

ACTION MINISTÉRIELLE Poursuivre le projet pilote du Programme d'accompagnement Justice pour les clientèles vulnérables de l'Abitibi-Témiscamingue (PAJ-CVAT)

Ce programme permet d'accompagner les personnes aux prises avec des problèmes de santé mentale, de déficience intellectuelle ou présentant des problèmes d'itinérance qui sont visées par des accusations d'infractions sommaires. Il permet d'effectuer auprès de ces personnes un traitement judiciaire et un suivi plus personnalisé. Il implique de nombreux partenaires du système de justice (Cour du Québec, DPCP, Barreau, etc.) ainsi que des réseaux de la sécurité publique, de la santé et des services sociaux et du milieu communautaire.

Le programme est en projet pilote dans la MRC de la Vallée-de-l'Or, au palais de justice de Val-d'Or, du 1^{er} octobre 2017 au 30 septembre 2018. Par la suite, si les résultats sont concluants, il devrait être déployé dans toute la région de l'Abitibi-Témiscamingue, un territoire à la fois

Dans la région, ce programme s'ajoute au projet pilote (juin 2017 à mars 2019) mis en place à la cour municipale de Val-d'Or, en collaboration avec le Centre d'amitié autochtone de Val-d'Or, à l'égard des personnes en situation d'itinérance qui sont en infraction avec des règlements municipaux.

Plan d'action 2018-2020 du MJQ en matière d'OVT

RÉGION **Bas-Saint-Laurent**

AXE **L'offre de services de proximité**

ACTION MINISTÉRIELLE

➤ Agrandir et rénover le palais de justice de Rimouski

Le projet comprend le réaménagement du bâtiment existant et la construction d'un agrandissement égal à 60 % de la superficie actuelle. Le caractère architectural du palais a été conservé. Le coût du projet est évalué à 66,9 M\$. Les travaux de construction ont débuté au printemps 2017 et devraient se terminer à l'été 2019.

Pendant la réalisation des travaux, les activités du palais de justice ont été temporairement relogées dans un autre édifice de la Société québécoise des infrastructures (SQI) à Rimouski.

AXE **L'adaptation des services aux clientèles régionales**

Priorité # 2 **Agir pour l'équité entre les personnes et les collectivités en s'assurant de placer le développement social au cœur de la vitalité et l'occupation des territoires**

ACTION MINISTÉRIELLE

➤ Implanter le Programme d'accompagnement justice - santé mentale (PAJ-SM)

Ce programme permet d'accompagner les personnes aux prises avec des problèmes de santé mentale qui sont visées par des accusations d'infractions sommaires. Il permet d'effectuer auprès de celles-ci un traitement judiciaire et un suivi plus personnalisé. Il implique de nombreux partenaires du système de justice (Cour du Québec, DPCP, Barreau, etc.) ainsi que des réseaux de la sécurité publique, de la santé et des services sociaux et du milieu communautaire.

Il est prévu d'implanter ce programme dans la région du Bas-Saint-Laurent d'ici 2020.

Région Centre-du-Québec

AXE L'adaptation des services aux clientèles régionales

ACTION MINISTÉRIELLE ➤ Améliorer les services d'aide aux victimes d'actes criminels auprès des communautés abénaquises d'Odanak et de Wôlinak

Bien que ces communautés aient accès aux services des CAVAC dans la région, des démarches seront entreprises auprès de celles-ci afin d'adapter les services en fonction de leurs besoins et de trouver le meilleur modèle de services pour y répondre. On prévoit entamer ces démarches en 2018-2019.

Plan d'action 2018-2020 du MJQ en matière d'OVT

RÉGION Chaudière-Appalaches

AXE **L'adaptation des services aux clientèles régionales**

Priorité # 13 **Lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale (personnes en situation de vulnérabilité)**

ACTION MINISTÉRIELLE ➤ Implanter le Programme d'accompagnement justice – santé mentale (PAJ-SM)

Ce programme permet d'accompagner les personnes aux prises avec des problèmes de santé mentale qui sont visées par des accusations d'infractions sommaires. Il permet d'effectuer auprès de celles-ci un traitement judiciaire et un suivi plus personnalisé. Il implique de nombreux partenaires du système de justice (Cour du Québec, DPCP, Barreau, etc.) ainsi que des réseaux de la sécurité publique, de la santé et des services sociaux et du milieu communautaire.

Il est prévu d'implanter ce programme dans la région de Chaudière-Appalaches en 2018-2019.

Plan d'action 2018-2020 du MJQ en matière d'OVT

RÉGION Côte-Nord

AXE L'offre de services de proximité

Priorité # 6 Renforcer la capacité d'agir des Nord-Côtières et Nord-Côtiers ainsi que de leurs communautés (services de proximité)

**ACTION
MINISTÉRIELLE**

- ▶ Implanter le Centre de justice de proximité de la Côte-Nord

Les centres de justice de proximité (CJP) sont des organismes sans but lucratif qui offrent des services gratuits d'information juridique, de soutien et d'orientation. Sept CJP sont actuellement en opération. Le ministère de la Justice compte poursuivre leur déploiement en ouvrant un CJP dans la région de la Côte-Nord. L'ouverture du centre est prévue pour 2018.

La mise en place et le maintien des CJP se font avec la collaboration d'une multitude de partenaires issus du milieu juridique, gouvernemental et communautaire dont le milieu autochtone.

AXE L'adaptation des services aux clientèles régionales

**ACTIONS
MINISTÉRIELLES**

- ▶ Mettre en place le Programme de traitement de la toxicomanie de la Cour du Québec (PTTCQ)

Ce programme vise à réduire le nombre de crimes perpétrés en raison d'une dépendance à l'alcool et aux stupéfiants en offrant aux personnes concernées un traitement judiciaire mieux adapté. Sa mise en place nécessite la collaboration de nombreux partenaires du système de justice (Cour du Québec, DPCP, etc.) ainsi que des réseaux de la sécurité publique, de la santé et des services sociaux et du milieu communautaire. Il est prévu d'implanter le PTTCQ au palais de justice de Sept-Îles à l'automne 2018 pour desservir principalement la clientèle innue.

- ▶ Déployer les comités de justice communautaire auprès des communautés innues

Ces comités ont pour mission de promouvoir la paix sociale et de collaborer à son maintien dans la collectivité. Ils travaillent de façon complémentaire au système judiciaire en permettant aux communautés autochtones d'assumer certaines responsabilités liées au contrôle social et à la justice. Des discussions ont été amorcées à l'automne 2017 afin de déployer des comités de justice communautaire auprès de quatre communautés innues : Ekuanitshit (Mingan), Natashquan, Unaman-shipu (La Romaine) et Pakut-shipu (Saint-Augustin). On vise un déploiement en 2018-2019.

Plan d'action 2018-2020 du MJQ en matière d'OVT

RÉGION **Estrie**

AXE **L'adaptation des services aux clientèles régionales**

Priorité # 13 **Réduire la pauvreté et l'exclusion sociale**

**ACTIONS
MINISTÉRIELLES**

- » Poursuivre le projet pilote du Programme d'accompagnement justice – santé mentale (PAJ-SM)

Ce programme permet d'accompagner les personnes aux prises avec des problèmes de santé mentale qui sont visées par des accusations d'infractions sommaires. Il permet d'effectuer auprès de celles-ci un traitement judiciaire et un suivi plus personnalisé. Il implique de nombreux partenaires du système de justice (Cour du Québec, DPCP, Barreau, etc.) ainsi que des réseaux de la sécurité publique, de la santé et des services sociaux et du milieu communautaire.

Le PAJ-SM est en projet pilote au palais de justice de Sherbrooke depuis le 1^{er} juin 2017 et, si les résultats s'avèrent concluants, il pourrait être implanté de façon permanente.

- » Poursuivre le projet pilote du Programme de mesures de rechange général pour adultes (PMRG)

Ce programme permet de déjudiciariser certaines infractions criminelles en offrant aux personnes visées, sous certaines conditions, de recourir à des mesures alternatives de réparation. Le programme s'adresse à toute la population en général mais rejoint le plus souvent une clientèle démunie, vulnérable ou itinérante. Il implique la concertation de nombreux partenaires du système judiciaire dont le DPCP, les Services correctionnels du Québec, les CAVAC, les organismes de justice alternative, etc.

Le programme est en projet pilote au palais de justice de Sherbrooke depuis le 1^{er} septembre 2017 pour une période de 18 mois et, selon les résultats obtenus, il pourrait être implanté de façon permanente.

RÉGION Gaspésie

AXE L'adaptation des services aux clientèles régionales

ACTION Implanter le Programme d'accompagnement justice – santé mentale
MINISTÉRIELLE (PAJ-SM)

Ce programme permet d'accompagner les personnes aux prises avec des problèmes de santé mentale qui sont visées par des accusations d'infractions sommaires. Il permet d'effectuer auprès de celles-ci un traitement judiciaire et un suivi plus personnalisé. Il implique de nombreux partenaires du système de justice (Cour du Québec, DPCP, Barreau, etc.) ainsi que des réseaux de la sécurité publique, de la santé et des services sociaux et du milieu communautaire. Il est prévu d'implanter le PAJ-SM dans la région de la Gaspésie d'ici 2020.

Plan d'action 2018-2020 du MJQ en matière d'OVT**RÉGION** Îles-de-la-Madeleine**AXE** **L'adaptation des services aux clientèles régionales****ACTION** **MINISTÉRIELLE** **Implanter le Programme d'accompagnement justice – santé mentale (PAJ-SM)**

Ce programme permet d'accompagner les personnes aux prises avec des problèmes de santé mentale qui sont visées par des accusations d'infractions sommaires. Il permet d'effectuer auprès de celles-ci un traitement judiciaire et un suivi plus personnalisé. Il implique de nombreux partenaires du système de justice (Cour du Québec, DPCP, Barreau, etc.) ainsi que des réseaux de la sécurité publique, de la santé et des services sociaux et du milieu communautaire. Il est prévu d'implanter le PAJ-SM dans la région des Îles-de-la-Madeleine d'ici 2020.

Plan d'action 2018-2020 du MJQ en matière d'OVT

RÉGION Lanaudière

AXE L'adaptation des services aux clientèles régionales**Priorité # 14** La mise en œuvre de mesures et de politiques inclusives visant à développer « l'autonomisation » des personnes et des communautés et favorisant la participation dans les lieux décisionnels**ACTIONS
MINISTÉRIELLES**

- » Poursuivre le projet pilote du Programme d'accompagnement justice – santé mentale – itinérance associées ou non à une dépendance aux substances psychoactives (PAJ-SMI-d)

Ce programme permet d'accompagner les personnes aux prises avec des problèmes de santé mentale ou d'itinérance visées par des accusations d'infractions sommaires. Il permet d'effectuer auprès de celles-ci un traitement judiciaire et un suivi plus personnalisé. Il implique de nombreux partenaires du système de justice (Cour du Québec, DPCP, Barreau, etc.) ainsi que des réseaux de la sécurité publique, de la santé et des services sociaux et du milieu communautaire.

Le PAJ-SMI-d est en projet pilote au palais de justice de Joliette depuis le 1^{er} février 2017 et, si les résultats s'avèrent concluants, il pourrait être implanté de façon permanente.

- » Poursuivre le projet pilote du Programme de mesures de rechange général pour adultes (PMRG)

Ce programme permet de déjudiciariser certaines infractions criminelles en offrant aux personnes visées, sous certaines conditions, de recourir à des mesures alternatives de réparation. Le programme s'adresse à toute la population en général mais rejoint le plus souvent une clientèle démunie, vulnérable ou itinérante. Il implique la concertation de nombreux partenaires du système judiciaire dont le DPCP, les Services correctionnels du Québec, les CAVAC, les organismes de justice alternative, etc.

Le programme est en projet pilote au palais de justice de Joliette depuis le 1^{er} septembre 2017 pour une période de 18 mois et, selon les résultats obtenus, il pourrait être implanté de façon permanente.

- » Déployer le programme de mesures de rechange général pour adultes en milieu autochtone auprès de la communauté attikamek de Manawan

Ce programme vise à favoriser une plus grande participation des communautés autochtones dans l'administration de la justice au sein de leur milieu. Il offre une occasion, pour une personne accusée d'avoir commis une infraction criminelle, de participer, si elle le souhaite, à un processus encadré de réparation et de réconciliation lors des procédures judiciaires. Il est prévu d'implanter le programme au sein de la communauté de Manawan en 2018-2019.

Plan d'action 2018-2020 du MJQ en matière d'OVT

RÉGION Laurentides

AXE L'offre de services de proximité

ACTION MINISTÉRIELLE ▸ Construire un nouvel édifice administratif adjacent au palais de justice de Saint-Jérôme

Le projet consiste à construire un nouveau bâtiment adjacent au palais de justice actuel afin d'y aménager, principalement, des bureaux de juges et de procureurs ainsi que des salles d'audience. Ce nouveau bâtiment remplace un édifice déjà existant qui sera démoli en raison de problèmes structuraux. Il s'agit d'un investissement de près de 38,5 M\$. Les travaux de construction ont débuté en novembre 2016 et le nouvel édifice sera livré en mai 2018.

AXE L'adaptation des services aux clientèles régionales

ACTION MINISTÉRIELLE ▸ Améliorer les services d'aide aux victimes d'actes criminels auprès de la communauté mohawk de Kanésatake

Bien que la communauté mohawk ait accès aux services du CAVAC des Laurentides au point de service de Saint-Eustache, des démarches seront entreprises auprès des membres de la communauté afin de voir comment adapter les services afin de mieux répondre à leurs besoins et de déployer un modèle de services plus personnalisé. On prévoit entamer ces démarches en 2018-2019.

Plan d'action 2018-2020 du MJQ en matière d'OVT

RÉGION **Mauricie**

AXE **L'offre de services de proximité**

Priorité # 2 **Assurer l'occupation du territoire par le développement de communautés dynamiques et en santé, notamment pour les jeunes, les personnes âgées et les milieux éloignés ou dévitalisés (services de proximité)**

ACTIONS MINISTÉRIELLES

- Réaménager le palais de justice de La Tuque

Le projet consiste à agrandir le palais de justice et à le reconfigurer afin, notamment, de le rendre plus sécuritaire. Il vise ainsi à assurer une circulation plus sécuritaire de la magistrature, des procureurs et autres usagers du palais de justice. Le coût total du projet s'élève à 5,3 M\$. Les travaux de construction seront réalisés en 2018.

- Implanter le Centre de justice de proximité de la Mauricie

Les centres de justice de proximité (CJP) sont des organismes sans but lucratif qui offrent des services gratuits d'information juridique, de soutien et d'orientation. Sept CJP sont actuellement en opération. Le ministère de la Justice compte poursuivre leur déploiement en ouvrant un CJP dans la région de la Mauricie. L'ouverture du centre est prévue pour 2018.

La mise en place et le maintien des CJP se font avec la collaboration d'une multitude de partenaires issus du milieu juridique, gouvernemental et communautaire dont le milieu autochtone.

AXE **L'adaptation des services aux clientèles régionales**

ACTION MINISTÉRIELLE

- Déployer le programme de mesures de rechange général pour adultes en milieu autochtone auprès de la communauté attikamek de Wemotaci

Ce programme vise à favoriser une plus grande participation des communautés autochtones dans l'administration de la justice au sein de leur milieu. Il offre une occasion, pour une personne accusée d'avoir commis une infraction criminelle, de participer, si elle le souhaite, à un processus encadré de réparation et de réconciliation lors des procédures judiciaires. Il est prévu d'implanter le programme au sein de la communauté de Wemotaci en 2018-2019.

Plan d'action 2018-2020 du MJQ en matière d'OVTRÉGION **Montérégie****AXE L'offre de services de proximité****ACTION MINISTÉRIELLE** » Agrandir le palais de justice de Longueuil (phase 1A)

Ce projet de plusieurs millions de dollars comprend diverses phases visant à terme à agrandir le palais de justice actuel. La première phase (1A) consiste à réaménager les espaces existants afin d'y ajouter, entre autres, des bureaux pour la magistrature ainsi qu'une salle d'audience pour l'audition de dossiers en matière criminelle. Des travaux seront également réalisés afin de sécuriser les espaces de stationnement et l'entrée des juges. Le coût des travaux de cette première phase est de 4,9 M\$. Les travaux de construction seront réalisés en 2018.

AXE L'adaptation des services aux clientèles régionales**ACTION MINISTÉRIELLE** » Améliorer les services d'aide aux victimes d'actes criminels auprès de la communauté mohawk de Kahnawake

Bien que la communauté mohawk ait accès aux services du CAVAC de la Montérégie au point de service de Châteauguay, des démarches seront entreprises afin de développer davantage les liens avec les services sociaux de la communauté. On prévoit entamer ces démarches en 2018-2019.

Plan d'action 2018-2020 du MJQ en matière d'OVT

RÉGION Nord-du-Québec (Nunavik)

AXE L'offre de services de proximité

ACTION MINISTÉRIELLE

- » Implanter un centre de justice de proximité au Nunavik

Les centres de justice de proximité (CJP) sont des organismes sans but lucratif qui offrent des services gratuits d'information juridique, de soutien et d'orientation. Sept CJP sont actuellement en opération. Le ministère de la Justice compte poursuivre leur déploiement en ouvrant un CJP au Nunavik. L'ouverture du centre est prévue en 2018.

La mise en place et le maintien des CJP se font avec la collaboration d'une multitude de partenaires issus du milieu juridique, gouvernemental et communautaire.

AXE L'adaptation des services aux clientèles régionales

ACTIONS MINISTÉRIELLES

- » Mettre en place le Programme de traitement de la toxicomanie de la Cour du Québec (PTTCQ)

Ce programme vise à réduire le nombre de crimes perpétrés en raison d'une dépendance à l'alcool et aux stupéfiants en offrant aux personnes concernées un traitement judiciaire mieux adapté. Sa mise en place nécessite la collaboration de nombreux partenaires du système de justice (Cour du Québec, DPCP, etc.), des réseaux de la sécurité publique, de la santé et des services sociaux ainsi que de la communauté. Dans un premier temps, on prévoit implanter le PTTCQ dans une communauté inuite du Nunavik en 2019 et envisager un déploiement graduel dans d'autres communautés en 2020.

- » Améliorer les services de CAVAC auprès des communautés inuites

Bien que les communautés inuites soient desservies par un point de service permanent (Kuujjuaq) et plusieurs points de service itinérants, il s'agit d'améliorer les services existants notamment en adaptant les approches et outils d'intervention. On prévoit réaliser ces démarches d'amélioration en 2018-2019.

Plan d'action 2018-2020 du MJQ en matière d'OVT

RÉGION **Outaouais**

AXE **L'offre de services de proximité**

ACTION MINISTÉRIELLE

- ▶ Réaménager avec expansion le palais de justice de Gatineau (phase 2)

Il s'agit de la deuxième phase d'un projet visant à répondre à des besoins de rénovation et d'agrandissement des espaces (bureaux de la magistrature, locaux du CAVAC, salles d'audience, etc.) du palais de justice de Gatineau. Le coût total du projet est évalué à près de 3,1 M\$. La première phase a été réalisée en 2013-2014. Les travaux de la deuxième phase seront réalisés en 2018-2019.

AXE **L'adaptation des services aux clientèles régionales**

ACTIONS MINISTÉRIELLES

- ▶ Implanter le Programme d'accompagnement justice – santé mentale (PAJ–SM)

Ce programme permet d'accompagner les personnes aux prises avec des problèmes de santé mentale qui sont visées par des accusations d'infractions sommaires. Il permet d'effectuer auprès de celles-ci un traitement judiciaire et un suivi plus personnalisé. Il implique de nombreux partenaires du système de justice (Cour du Québec, DPCP, Barreau, etc.) ainsi que des réseaux de la sécurité publique, de la santé et des services sociaux et du milieu communautaire.

Il est prévu d'implanter ce programme dans la région de l'Outaouais à l'automne 2018.

- ▶ Poursuivre le déploiement du comité de justice communautaire de Kitigan Zibi

Un comité de justice communautaire a pour mission de promouvoir la paix sociale et de collaborer à son maintien dans la collectivité. Il travaille de façon complémentaire au système judiciaire en permettant à la communauté autochtone d'assumer certaines responsabilités liées au contrôle social et à la justice. Des démarches ont été amorcées en 2015-2016 auprès de la communauté algonquine de Kitigan Zibi afin de déployer un comité de justice communautaire. Ces démarches se poursuivront au cours des deux prochaines années.

- ▶ Poursuivre le développement des services d'aide aux victimes d'actes criminels auprès des communautés algonquines de Kitigan Zibi et Lac-Barrière

En 2017-2018, une ressource autochtone, parlant algonquin, a été embauchée au CAVAC du point de service de service de Maniwaki. Cette ressource devra, au cours des deux prochaines années, tisser des liens auprès des communautés et voir à adapter les services afin de mieux répondre à leurs besoins.

Plan d'action 2018-2020 du MJQ en matière d'OVT

RÉGION Saguenay–Lac-Saint-Jean

AXE L'adaptation des services aux clientèles régionales

Priorité # 11 Développement des communautés – Soutenir la lutte à la pauvreté, l'inclusion sociale et la participation citoyenne

ACTION ► Poursuivre le projet pilote du Programme de mesures de rechange général
MINISTÉRIELLE pour adultes (PMRG)

Ce programme permet de déjudiciariser certaines infractions criminelles en offrant aux personnes visées, sous certaines conditions, de recourir à des mesures alternatives de réparation. Le programme s'adresse à toute la population en général mais rejoint le plus souvent une clientèle démunie, vulnérable ou itinérante. Il implique la concertation de nombreux partenaires du milieu judiciaire dont le DPCP, les Services correctionnels du Québec, les CAVAC, les organismes de justice alternative, etc.

Le programme est en projet pilote au palais de justice de Saguenay depuis le 1^{er} septembre 2017 pour une période de 18 mois et, selon les résultats obtenus, il pourrait être implanté de façon permanente.

Tableau synthèse des actions ministérielles

ACTION MINISTÉRIELLE	Abitibi-Témiscamingue (01)	Bas-Saint-Laurent (02)	Capitale-Nationale (03)	Centre-du-Québec (04)	Chaudière-Appalaches (05)	Côte-Nord (06)	Estrie (07)	Gaspésie (08)	Îles-de-la-Madeleine (09)	Lanaudière (10)	Laurentides (11)	Laval (12)	Mauricie (13)	Montréal (14)	Montréal (15)	Nord-du-Québec - Jameslie (16)	Outaouais (17)	Saguenay - Lac-Saint-Jean (18)
L'OFFRE DE SERVICES DE PROXIMITÉ																		
Agrandissement et rénovation du palais de justice de Rimouski	X																	
Construction d'un nouvel édifice administratif adjacent au palais de justice de Saint-Jérôme										X								
Réaménagement du palais de justice de La Tuque													X					
Agrandissement du palais de justice de Longueuil (phase 1A)														X				
Réaménagement avec expansion du palais de justice de Gatineau																	X	
Implantation du Centre de justice de proximité de la Côte-Nord						X												
Implantation du Centre de justice de proximité de la Mauricie													X					
Implantation d'un centre de justice de proximité au Nunavik																X Nunavik		
L'ADAPTATION DES SERVICES AUX CLIENTÈLES RÉGIONALES																		
Mise en œuvre du Programme d'accompagnement justice - santé mentale (PAJ-SM)	X	X			X		X	X	X	X								X
Mise en place du Programme de traitement de la toxicomanie de la Cour du Québec (PTTCQ)						X										X Nunavik		
Poursuite du projet pilote du Programme de mesures de rechange général pour adultes (PMRG)							X			X								X
Déploiement de comités de justice communautaire et du Programme de mesures de rechange pour adultes en milieu autochtone						X				X			X					X
Adaptation des services des CAVAC auprès des communautés autochtones	X			X							X			X		X Nunavik	X	

ATTENTES GOUVERNEMENTALES EN MATIÈRE DE DÉCENTRALISATION, DE DÉLÉGATION ET DE RÉGIONALISATION

La stratégie gouvernementale énonce certaines attentes (objectifs attendus) en matière de décentralisation, de délégation et de régionalisation. Chaque ministère ou organisme doit se positionner à l'égard de celles-ci. Sommairement, ces attentes sont :

- que soit mené à terme le chantier de décentralisation avec les municipalités;
- que l'Administration gouvernementale utilise pleinement les mécanismes de délégation existants pour agir avec les municipalités régionales de comté (MRC) par le biais d'ententes sectorielles de développement ou avec des organismes sectoriels régionaux;
- que la marge de manœuvre donnée aux administrateurs responsables des opérations régionales soit examinée et, au besoin, accrue pour que l'Administration gouvernementale puisse agir avec plus d'agilité et de célérité dans le traitement des dossiers régionaux prioritaires.

Comme nous l'avons mentionné plus tôt, le ministère de la Justice exerce un rôle unique au sein de l'appareil gouvernemental. Le ministère soutient le pouvoir judiciaire auprès des tribunaux judiciaires, envers qui il assume la prestation de services judiciaires. C'est donc principalement auprès de la magistrature, des partenaires du système de justice et autres intervenants du système judiciaire, et de la population en général, que le ministère rend compte de ses activités.

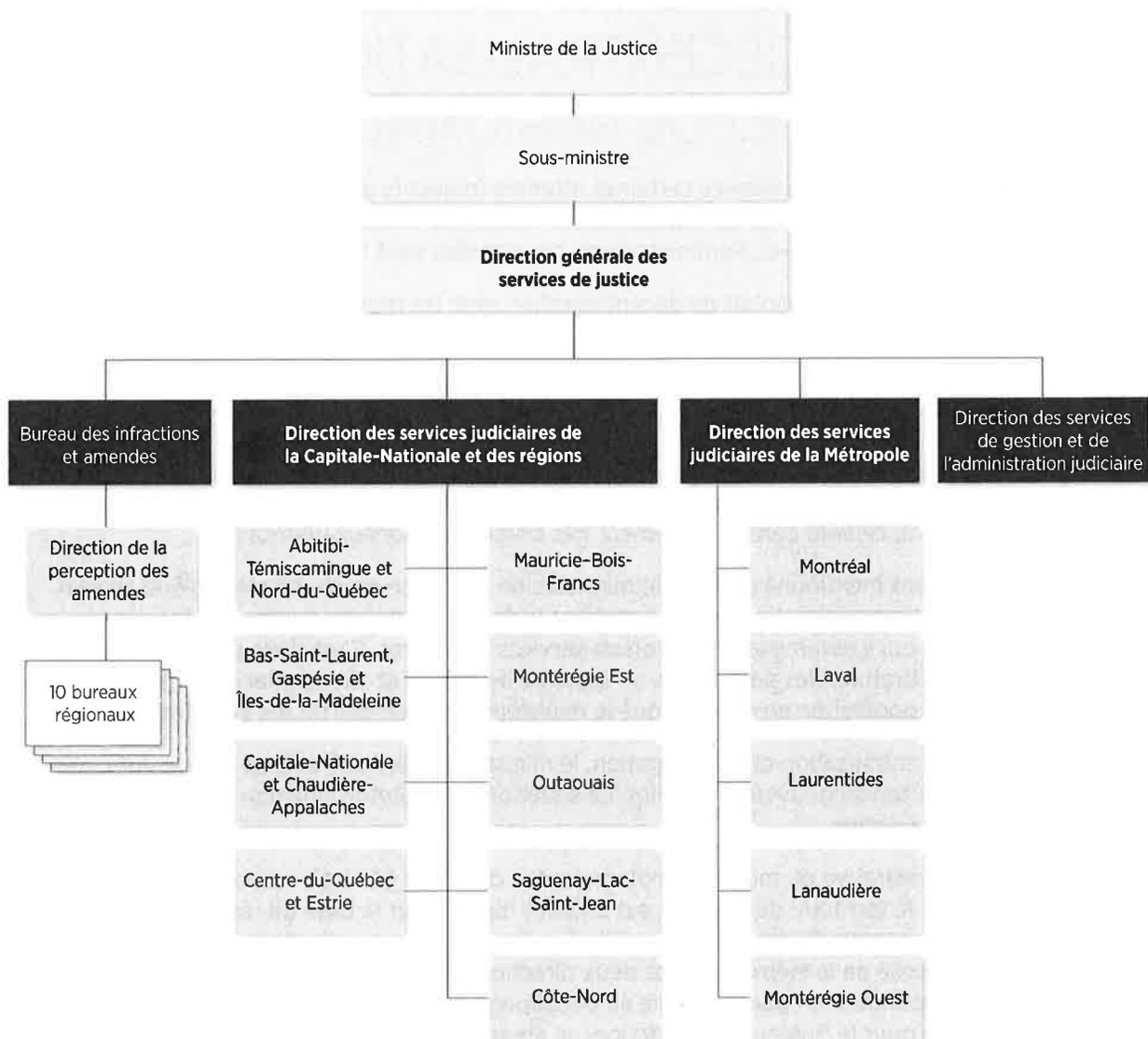
En matière de décentralisation et de délégation, le ministère de la Justice ne se trouve donc pas concerné par les attentes gouvernementales. La situation est toutefois quelque peu différente en matière de régionalisation.

La structure administrative du ministère, notamment la direction générale responsable des services de justice sur tout le territoire du Québec, est en effet répartie sur la base de régions. Cette direction générale comprend deux directions de services judiciaires, celle de la Capitale-Nationale et des régions et celle de la Métropole. Ces deux directions se subdivisent en 14 directions régionales, correspondant en grande partie au découpage des régions administratives du Québec. Il en est de même pour le Bureau des infractions et amendes, lequel relève également de la Direction générale des services de justice. Un aperçu de la structure administrative du ministère de la Justice est présenté à la page suivante.

De façon générale, sauf exception (entre autres, le Centre de communication avec la clientèle), tous les services de justice sont rendus en région, dans chacun des palais de justice et points de service du réseau. Les directeurs régionaux et de palais de justice ont toute la latitude requise pour gérer les activités et les opérations se déroulant dans les palais de justice. Rappelons que ces activités et opérations consistent essentiellement à soutenir l'activité judiciaire auprès des tribunaux judiciaires. Le ministère ne prévoit ainsi apporter aucun changement à son mode d'organisation actuel.

Plusieurs des partenaires du ministère de la Justice (tribunaux, DPCP, CAVAC, etc.) utilisent par ailleurs un modèle organisationnel similaire à celui du ministère.

Structure organisationnelle de la Direction générale des services de justice



CONCLUSION

Bien que le ministère de la Justice ne soit pas considéré, sur le plan gouvernemental, comme un acteur de premier plan en matière d'occupation et de vitalité des territoires, le ministère ainsi que ses partenaires du système de justice sont bien présents dans toutes les régions du Québec. Ils fournissent un apport significatif au sein de la collectivité, tant sur le plan du climat social que du mieux-vivre ensemble. Au cours des dernières années, ils ont entrepris plusieurs initiatives afin d'instaurer une justice plus humaine et participative, en collaboration, notamment, avec les ressources du milieu. Le ministère compte poursuivre dans ce sens, et ce, afin de mieux répondre aux besoins et aux réalités des régions et des diverses communautés.

Par ailleurs, le ministère tient à souligner qu'il dispose de trois programmes d'aide financière visant à soutenir le financement d'activités ou de projets liés à la justice. Le potentiel des projets à répondre aux besoins particuliers d'un milieu ou d'un territoire d'intervention fait partie des principaux critères d'évaluation considérés lors de l'analyse de ceux-ci. Ces programmes constituent souvent un moyen privilégié de financement en région, là où les ressources sont parfois limitées. Ces trois programmes d'aide sont :

- ✓ le Programme d'aide financière pour favoriser l'accès à la justice;
- ✓ le Programme de subvention pour favoriser la recherche, l'information, la sensibilisation et la formation en matière d'aide aux victimes d'actes criminels;
- ✓ le programme Lutte contre l'homophobie et la transphobie.

En partenariat avec le gouvernement fédéral, un autre programme vise également à soutenir la mise en œuvre de projets communautaires en matière de justice à l'égard des autochtones.

Finalement, dans le Plan d'action gouvernemental de lutte contre l'homophobie et la transphobie 2017-2022, dont le ministère de la Justice assume la responsabilité, un des objectifs retenus vise à renforcer la coordination des actions, notamment en région (objectif 8). Pour ce faire, le Bureau de lutte contre l'homophobie compte établir, au cours des prochaines années, un réseau de répondantes et de répondants dans l'ensemble des régions du Québec.

Lors de la reddition de comptes du présent plan d'action, le ministère de la Justice fera un suivi particulier de ces programmes d'aide financière ainsi que de l'engagement du Bureau de lutte contre l'homophobie.

